



## Conditions générales 2021

### Supplément taxes de décharge 2021

• Matériels type B (inerte)	du 01.01.2021 – 30.06.2021	+ CHF 05.00/to
• Matériels type B (inerte)	du 01.07.2021 – 31.12.2021	+ CHF 05.00/to
• Matériels type E	du 01.01.2021	+ CHF 05.00/to

Pour l'enlèvement de matériaux de type A, conforme OTD, les renseignements suivants sont indispensables sous un délai de 10 jours:

- |                          |                    |
|--------------------------|--------------------|
| • Origine                | • Commune / Canton |
| • Projet de construction | • Rue et n° de rue |
| • Utilisation            | • N° de parcelle   |
| • Propriétaire           |                    |

Pour l'enlèvement de matériaux de type B (inertes), conforme OTD, les documents doivent impérativement nous être communiqués 7 Jours avant l'enlèvement: Déclaration et analyse de déchets avec rapport géologique à:  
Surer Jura Sa, rue St. Sébastien 2800 Delémont, tél 032 422 67 74.

Pour l'enlèvement de matériaux contrôlés bioactifs, conforme OTD les documents suivant doivent impérativement nous être communiqués 14 jours avant l'enlèvement:

Déclaration et analyse de déchets avec rapport géologique à:  
Surer Jura Sa, rue St. Sébastien 2800 Delémont, tél 032 422 67 74.

Les modalités de livraison sont à définir.

Nous restons propriétaire de tous les matériaux livrés jusqu'à la réception de l'intégralité du paiement.

Pour tout matériaux livrés la responsabilité incombe à notre donneur d'ordre.

Tous les coûts liés au non-respect de la classification de matériaux selon la TVA-Norme, les règlements des décharges, tout autres règlements, seront refacturés.

Nous nous réservons également le droit de rompre le contrat dans les cas suivants:

Modifications de prix drastiques de la part des décharges, des fournisseurs de matériaux de transport, des coûts d'élimination, importantes variations du taux de change, ou d'un tout autre élément non maîtrisables par Surer Jura Sa (par exemple: modification des taxes, prix des carburants, des exigences CO2, etc.), des décharges fermées, la non acceptation de la part des décharges ou aucune autorisation de la part des autorités compétentes.

Tous les prix individuels ne sont valables que pour des camions complets (en correspondance avec la liste ci-dessous), avec la liste ci-dessous), en référence au poids total indiqué sur le bordereau de la balance, chargées en vrac pendant les heures d'ouvertures du temps de travail selon la législation CZV / ARV.

Volumes:	Benne ou silo 4 essieux	12 m3
	Benne ou silo 5 essieux	16 m3
	Semi-remorque	16 m3
Charges utiles:	Benne ou silo 4 essieux	18 Tonnes
	Benne ou silo 5 essieux	25 Tonnes
	Semi-remorque	25 Tonnes

La livraison des quantités minorées ou des petites quantités est calculée à l'heure (en régie), en plus des coûts des matériaux.

Le temps d'attente sur chantier est également refacturé (105 CHF par heure à partir de 15 minutes d'attente)

Tous les prix sont calculés pour la globalité d'un contrat. Ces prix incluent la livraison de l'enlèvement des services répertoriés. Les taxes RPLP sont incluses. Par contre, la TVA et les cotisations VASA sont exclues (Sauf indication contraire).

Validité: Offre ferme jusqu'à 3 mois de la date d'émission  
Condition de paiement / 30 jours net.

Juridiction compétente: Pour tous les litiges liés à ce contrat il s'agit de Delémont / JU.

Delémont, 19.01.2021

